

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 23 janvier 2023

Signature d'une convention entre la Ville de Limoges et l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne

Rémy VIROULAUD, en sa qualité d'adjoint en charge du commerce et de l'artisanat de Monsieur le Maire de la Ville de Limoges, Monsieur Emile Roger LOMBERTIE, Monsieur Éric FAUCHER Président de l'Association Interconsulaire de la Haute-Vienne, ont signé ce lundi 23 janvier 2023 une convention visant à définir un cadre de partenariat afin d'organiser les manifestations suivantes ;

- Marché de Pâques
- Manifestation Un soir Rue Haute-Vienne
- Marché Bière, pain et fromage
- Course des serveuses et garçons de café
- Marché du goût
- Marché artisanal de Noël
- Village de Noël
- Manifestation Toques et Porcelaines

Cette convention permet de mettre en commun les moyens de la Ville de Limoges et des trois Chambres consulaires, réunies en interconsulaire, dans la mise en œuvre d'animations partagées visant à renforcer la notoriété et l'attractivité du centre-ville tout en valorisant les productions locales. La Ville de Limoges souhaite, par son implication technique et financière, continuer à affirmer son soutien à l'artisanat et, plus largement, à l'économie locale.

Aussi, la convention signée a notamment pour objectifs :

- D'assurer la promotion du commerce, de l'artisanat et des productions locales auprès du grand public
- De développer et de renforcer l'attractivité du centre-ville
- D'accéder à la demande des commerçants, des artisans et des agriculteurs de voir leur visibilité renforcée par une communication grand public efficiente
- De mettre en lumière la richesse de notre terroir et de valoriser les produits commercialisés par les ressortissants de chacune des chambres consulaires
- De faciliter l'organisation des manifestations précitées et de développer une cohérence dans la communication liée à ces événements